

PROGRAMME

Journée nationale de la cohésion sociale et du numérique 16 mai 2018

09H15



Accueil des participants Salle LAROQUE

10H - 10H15



Introduction par Jean-Philippe VINQUANT, Directeur général de la cohésion sociale

10H15 - 11H15

1ère table ronde



Olivier NOBLECOURT, Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes
Joëlle MARTINAUX, Présidente de l'UNCCAS
Animation : Benoit LANDAU, Chef de projet Innovation publique et réseaux - Direction interministérielle de la transformation publique

11H15 - 12H

2ème table ronde



Les défis et enjeux du numérique dans les politiques de cohésion sociale
Jacques- François MARCHANDISE, directeur de la recherche et de la prospective de la Fing et délégué général de Capacity,
Margot BEAUCHAMPS, Coordinatrice du Gis M@rsouin, Môle armoricain de recherche sur la société de l'information et les usages d'Internet

12H15 - 12H30

3ème table ronde



Retour sur l'expérimentation Coffre-fort numérique
David SOUBRIE, Sous-directeur des Professions sociales, de l'emploi et des territoires, Direction générale de la cohésion sociale
Sarah LECOUFFE Responsable «Politiques de lutte contre les exclusions», UNCCAS.

12H30- 13H50

.....
Pause déjeuner/ Café devant la salle Laroque
.....

14H- 15H45



- **Atelier 1** : Mettre en place un coffre-fort numérique : pourquoi et comment ?

- **Atelier 2** : Les articulations entre médiation numérique et travail social pour un meilleur service aux personnes

- **Atelier 3** : Le numérique : Quelles ressources pour les jeunes vulnérables ?

- **Atelier 4** : Comment élaborer et mettre en place une stratégie d'inclusion numérique sur son territoire ?

- **Atelier 5** : Présentation et enrichissement des outils produits dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif

16H- 16H30



Propos conclusifs par Corinne MICHEL, chef du service des politiques d'appui, adjointe au Directeur général de la cohésion sociale et Antoine DARODES, Directeur de l'Agence du numérique



La Direction Générale de la cohésion sociale (DGCS) est la direction d'administration centrale des ministères sociaux qui a pour mission de concevoir, piloter et évaluer les politiques publiques de solidarité, de développement social et de promotion de l'égalité, afin de favoriser la cohésion sociale et le soutien à l'autonomie des personnes.

Elle coordonne et met en cohérence, dans une approche préventive et intégrée, les politiques publiques suivantes :

- Prévention et lutte contre les exclusions et la pauvreté, développement de l'inclusion sociale et de l'insertion des personnes en situation de précarité
- Hébergement et accès au logement des personnes sans abri ou mal logées
- Autonomie des personnes handicapées
- Autonomie des personnes âgées
- Politique familiale et protection de l'enfance et des personnes vulnérables
- Droit des femmes et égalité réelle entre les femmes et les hommes
- Promotion de l'innovation et de l'expérimentation sociale, notamment au sein de l'économie sociale et solidaire
- Financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux
Définition du cadre d'intervention des professionnels du travail social et de l'intervention sociale



L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale est une association loi 1901 fondée le 10 novembre 1926. Elle est présidée par Joëlle Martinaux, adjointe au maire de Nice déléguée à la solidarité, aux affaires sociales et aux handicaps, vice-présidente du CCAS.

L'UNCCAS est la seule association représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS. Elle est l'une des plus anciennes associations d'élus locaux de France. Elle est composée de plus de 4000 CCAS/CIAS adhérents (soit 6 800 communes) dont l'action touche 70% de la population.

L'UNCCAS regroupe la quasi-totalité des villes de plus de 10 000 habitants mais aussi 80% des villes de 5000 à Une soixantaine de départements disposent d'une Union Départementale de CCAS/CIAS y compris dans les territoires d'outre-mer.



L'Agence du Numérique est un « service à compétence nationale » au sein du Ministère de l'Économie et des Finances et rattaché au Directeur général des entreprises. Elle a pour mission d'impulser et de soutenir des actions préparant la société française aux révolutions numériques.

Elle intervient toujours en soutien à des écosystèmes territoriaux associant acteurs publics et privés, avec un rôle d'animation et de soutien à des initiatives locales. Pour atteindre cet objectif, l'Agence du Numérique pilote trois politiques publiques complémentaires : le Plan France Très Haut Débit, l'Initiative French Tech et le Pôle Société Numérique.

Le Pôle Société Numérique met en œuvre un programme d'action pour favoriser l'autonomie et la capacité de tous à saisir les opportunités du numérique et pour accompagner la transition des territoires.